

vestre, avocat au parlement, notaire au Châtelet, et de Marie-Marguerite Juddo », étudia de bonne heure, auprès de dom Berthereau, abbé de Saint-Germain-des-Prés, les langues orientales, qu'il apprit avec une surprenante facilité. Il fit aussi son droit et devint, en 1781, conseiller à la cour des monnaies, fonctions qu'il échangea en 1791 contre celles de commissaire à la fabrication des monnaies. Membre associé de l'Académie des Inscriptions depuis 1785, il devint membre titulaire en 1792, donna sa démission de fonctionnaire, et se retira dans la Brie, où il passa sans encombre le temps de la Terreur, s'occupant de traductions et de travaux philologiques. A la création de l'Institut, il fut appelé dans la classe de langues et littératures anciennes, fut chargé du cours d'arabe à l'École des langues orientales (1795), et collabora au *Journal des Savants*. Membre de la Légion d'honneur le 26 février au XII, il fut nommé, le 4 avril 1806, professeur de peisan au Collège de France. Élu, le 13 février 1808, par le Sénat conservateur, député de la Seine au Corps législatif, créé chevalier de l'Empire le 3 mai 1809, et baron le 12 août 1813, il vota la déchéance de l'empereur en 1814. La Restauration le nomma censeur royal, et, en 1815, après les Cent-Jours, pendant lesquels il se tint à l'écart, directeur de l'Académie de Paris; il entra, en 1817, au conseil royal de l'Instruction publique. Ces nombreux emplois ne l'empêchèrent pas de professer au Collège de France et de poursuivre ses travaux scientifiques. En 1822, il fonda, avec A. de Rémusat, la Société asiatique (1822). Rallié au gouvernement de Louis-Philippe, il succéda, en 1831, à Abel de Rémusat, comme conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale, et fut nommé pair de France le 11 octobre 1832. Il siégea constamment dans la majorité conservatrice, mais ne prit qu'une part très secondaire aux débats; il préférait les séances de l'Académie, où son influence sur les élections était considérable; il fut nommé, en 1833, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, puis grand officier de la Légion d'honneur. « Le XVIII^e siècle, écrivait-il en 1835, a eu le plaisir de l'incrédulité, nous en avons la peine, nous en sentons le vide. En philosophie comme en politique, c'est le beau temps que celui où tout le monde est de l'opposition, où, mais gare le réveil, le moment où l'on s'aperçoit que l'on a fait le vide en soi-même et autour de soi, et que, dans le temps que l'on croyait acquérir des idées nouvelles, on chassait tout bonnement des idées acquises ». Il mourut d'une attaque d'apoplexie, en sortant de la Chambre des pairs. M. de Sacy a publié un grand nombre de travaux parmi lesquels on peut citer: *Grammaire Arabe* (Paris, 1810, 2 volumes); — *Chrestomatie Arabe*; — *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse* (1793); — *Principes de la grammaire générale mise à la portée des enfants* (1799); — *Exposé de la religion des Hébreux* (1833, 2 volumes); — *Mémoire sur l'état actuel des Samaritains* (1812). — Il a aussi donné beaucoup de traductions de l'arabe et un grand nombre d'articles dans les *Mémoires de l'Institut*, le *Journal des Savants*, le *Magasin encyclopédique*, le *Journal de la Société asiatique*, etc. Enfin on lui doit une brochure politique: *Où allons-nous et que voulons-nous ? ou la vérité à tous les partis* (décembre 1827), dans laquelle M. de Sacy se montre partisan du gouvernement de Charles X.

SACY (SAMUEL-ESTAZADE SILVESTRE, BARON DE), sénateur du second Empire, né à Paris le 17 octobre 1801, mort à Paris le 11 février 1879, fils du précédent, fit de brillantes études au collège Louis-le-Grand, puis étudia le droit à Paris. Reçu licencié en 1820, il exerça pendant quelques années la profession d'avocat. A vingt-sept ans, il entra à la rédaction du *Journal des Débats*, dont il ne cessa depuis lors de faire partie. Partisan zélé du gouvernement de Juillet, il défendit constamment dans ses articles la politique des ministres de Louis-Philippe, fut nommé conservateur de la bibliothèque Mazarine en 1836 et administrateur en 1848. Il renouça à la politique après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, continua de collaborer aux *Débats* comme rédacteur littéraire, et fut appelé, le 18 mai 1854, à succéder à Jay comme membre de l'Académie française. Chevalier de la Légion d'honneur en 1837, officier du même ordre en 1869, il fut nommé (juillet 1864) membre du conseil supérieur de l'Instruction publique. Jusque-là M. de Sacy avait évité d'adhérer formellement au gouvernement impérial. Mais deux articles extrêmement élogieux qu'il publia (1865) dans les *Débats* sur le premier volume de la *Vie de César*, lui valurent d'être appelé au Sénat le 26 décembre de la même année, et d'être promu commandeur de la Légion d'honneur le 4 août 1867. Il n'eut qu'un rôle parlementaire effacé, soutint de ses votes le gouvernement impérial, et conclut, comme rapporteur, au rejet d'une pétition catholique qui demandait que le gouvernement s'opposât à l'érection d'une statue de Voltaire sur une des places de Paris (21 décembre 1869). La révolution du 4 septembre le rendit à la vie privée. Ce fut lui qui prononça sur la tombe de Thiers le discours au nom de l'Académie française. On a de lui: *Variétés littéraires, morales et historiques* (1853); une édition de la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par Michel de Marillac; une édition des *Lettres spirituelles* de Fénelon, une édition des *Lettres de Mme de Sévigné*, etc. Il a collaboré avec Th. Gautier, P. Féval et Ed. Thierry, au *Rapport* publié par ordre du gouvernement sur *l'état des lettres et des sciences* en 1868.

SADE (FRANÇOIS-XAVIER-JOSEPH-DAVID, COMTE DE), député de 1827 à 1846, né à Eyguières (Bouches-du-Rhône) le 25 mars 1777, mort à Paris le 24 mai 1846, appartenait à une branche de la famille du marquis de Sade qui a acquis dans les lettres une honneur célèbre, et était fils d'un savant numismate qui fut élu député aux États-Généraux de 1789, mais dont l'élection fut invalidée, et qui émigra en avril 1789. Le jeune de Sade alla achever ses études à Londres, et rejoignit sa famille à Rome. Il entra au service de l'Angleterre, collabora à l'*Ambigu*, journal rédigé à Londres par Peltier de Nantes, puis revint en France en 1812, et vécut dans la retraite à Condé (Aisne). Conseiller général de l'Aisne depuis 1816, il publia en 1822 les *Réflexions sur les moyens propres à consolider l'ordre constitutionnel en France*, qui le mirent en vue. Élu, le 21 novembre 1827, comme candidat constitutionnel, député du grand collège de l'Aisne, par 138 voix (243 votants, 297 inscrits), il se déclara pour la liberté de l'enseignement, fut rapporteur de plusieurs commissions, et fut membre de celle qui rédigea l'Adresse des 221, qu'il vota. Réélu, le 3 juillet 1830, par 163 voix (280 votants, 322 ins-

crits), il se rallia à la monarchie de Louis-Philippe, tout en opinant souvent avec l'opposition dynastique. Il obtint sa réélection successivement le 6 juillet 1831, dans le 7^e collège de l'Aisne (Château-Thierry), avec 199 voix, 206 votants, 237 inscrits; le 14 mai 1834, avec 173 voix (196 votants, 254 inscrits), contre 20 à M. Inbert; le 4 novembre 1837, avec 229 voix (275 votants, 352 inscrits), contre 41 à M. Inbert; le 2 mars 1839, avec 230 voix (316 votants); le 9 juillet 1842, avec 234 voix (311 votants). Il parla sur l'application du jury aux délits de presse, sur les crédits de l'expédition d'Alger, sur la garde nationale, sur l'adjonction des capacités. Membre de la commission chargée d'examiner la loi électorale après la révolution de 1830, il contribua à faire descendre le cens d'éligibilité à 500 francs et le cens électoral à 200 francs. Il vota contre l'hérédité de la pairie, s'éleva contre l'état de siège, en 1832, demanda (1833) le renvoi du journal la *Tribune* devant les tribunaux ordinaires, réclama l'abolition du serment politique, et combattit les lois de septembre 1835, de disjonction, de dotation et d'apanage. Il fut de ceux qui se prononcèrent, en 1845, contre l'indemnité Pritchard, et mourut à la fin de la législature de 1842-1846.

SAGE (BERNARD-MARIE), député en 1791, né le 15 septembre 1750, mort à une date inconnue, embrassa les principes de la Révolution et devint administrateur du département de Rhône-et-Loire. Élu, le 3 septembre 1791, député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 10^e sur 25, par 317 voix (451 votants), il vota avec le parti modéré et soutint une motion contre le renvoi de Narbonne. Il disparut de la scène politique après la session.

SAGE (JEAN), représentant en 1819, né à Tulle (Corrèze) le 23 mai 1807, mort à Tulle le 14 avril 1876, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Inscrit au barreau de Tulle, il se déclara républicain et fut élu comme tel, le 12 mai 1849, représentant de la Corrèze à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 7, par 37,716 voix (56,045 votants, 84,363 inscrits). Il siégea à gauche, sans faire partie du groupe de la Montagne, et opina généralement avec la minorité démocratique, contre la loi Falloux-Urieux sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel. Il rentra dans la vie privée lors du coup d'Etat de 1851. Sous l'Empire, M. Sage se présenta au Corps législatif, comme candidat indépendant, dans la 1^{re} circonscription de la Corrèze; il réunit, le 22 juin 1857, 1,614 voix contre 24,746 au candidat officiel élu, M. Lafond de Saint-Mur et 3,574 à M. Lebraly.

SAGET (LOUIS-MARIE), député au Corps législatif en l'an IX, né à Paris le 12 décembre 1741, mort à Romorantin (Loir-et-Cher) le 27 mars 1816, président de l'administration municipale de Nantes, se rallia au 18 brumaire, et fut élu, le 4 brumaire an IX, par le Sénat conservateur, député de la Loire-Inférieure au Corps législatif, en remplacement de M. Dalibon. Secrétaire de l'Assemblée le 16 nivôse an IX, il en sortit en l'an XIII. Nommé, le 5 germinal an XII, directeur des droits réunis dans la Loire-Inférieure, il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort.

SAGET (JOSEPH-LÉOPOLD), député au Corps législatif en l'an X, né à Metz (Moselle) le

13 octobre 1748, mort à Metz le 8 décembre 1811, « fils de Léopold Saget, chirurgien en chef de l'hôpital militaire, et de dame Rognier », étudia les mathématiques et le dessin à l'École de Metz et devint ingénieur des ponts et chaussées de la généralité de Metz. Il perdit ce poste en 1790, mais le reprit bientôt et le conserva jusqu'à son entrée au Corps législatif, où il fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, comme député de la Moselle. Il en sortit en 1807. Membre de la Légion d'honneur du 4 frimaire an XII, Saget était en outre directeur du canal des salines et inspecteur divisionnaire des ponts. On lui doit les plans et devis du pont de Sarreguemines.

SAGET (CHARLES-MARIE-PHILIBERT DE), député de 1837 à 1839, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 13 mai 1776, mort à Toulouse le 22 avril 1857, maire de Castelsarrazin sous la Restauration, et chef du parti ultra, échoua à la députation, le 5 juillet 1831, dans le 3^e collège de Tarn-et-Garonne (Castelsarrazin), avec 172 voix contre 213 à l'élu, M. Faure d'Ere. Il ne se représenta pas aux élections de 1834; mais il fut élu, le 4 novembre 1837, dans ce même collège, par 278 voix (514 votants, 677 inscrits), contre 231 à M. Faure d'Ere, député sortant. Il prit place à l'opposition de droite et vota contre le cabinet Molé. Il rentra dans la vie privée en 1839.

SAGLIO (PIERRE-MICHEL-BERNARDIN), député de 1815 à 1816, né à Haguenau (Bas-Rhin) le 23 août 1759, mort à une date inconnue, industriel et propriétaire à Wallarg (Bas-Rhin), fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège du Bas-Rhin, par 74 voix (145 votants, 269 inscrits). Il prit place dans la minorité libérale avec laquelle il vota silencieusement. Il quitta la vie politique à la dissolution de la Chambre introuvable (septembre 1816).

SAGLIO (MATHIAS-FLORENT-ANTOINE), député de 1819 à 1822 et de 1827 à 1841, né à Haguenau (Bas-Rhin) le 9 février 1777, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 3 septembre 1841, négociant dans cette dernière ville et conseiller municipal, fut élu, le 11 septembre 1819, député du grand collège du Bas-Rhin, par 387 voix (628 votants, 795 inscrits). Il vota avec le côté gauche contre les lois d'exception et contre la nouvelle loi électorale et fut de la série sortante en 1819. Il échoua ensuite dans le 3^e arrondissement électoral du Bas-Rhin (Haguenau), le 25 février 1824, avec 23 voix, contre 106 à l'élu, M. Renouard de Bussière, et le 17 novembre 1827, avec 45 voix, contre 59 à l'élu, M. Renouard de Bussière, député sortant. Le même jour, il échouait également dans le 1^{er} arrondissement du même département (Saverne), avec 40 voix, contre 106 à l'élu, M. Wangen de Gérolddeck; mais huit jours plus tard, le 24, il fut élu député du grand collège du Bas-Rhin, par 143 voix (157 votants, 166 inscrits). Il prit place au centre et signa l'Adresse des 221. Réélu à Haguenau, le 23 juin 1830, par 53 voix (87 votants, 94 inscrits), contre 32 à M. Renouard de Bussière, et successivement dans le 4^e collège du Bas-Rhin (Saverne), le 5 juillet 1831, par 78 voix (135 votants, 151 inscrits), contre 30 à M. Mathieu-Paviers; le 21 juin 1834, par 101 voix (172 votants, 206 inscrits); le 4 novembre 1837, par 174 voix (216 votants, 262 inscrits); le 2 mars 1839, par 176 voix (211 votants, 264 inscrits), M. Saglio vota constamment avec la

majorité ministérielle et approuva les lois de septembre et de disjonction. Il mourut au cours de cette dernière législature, et fut remplacé, le 9 octobre 1841, par M. J.-B. Maguier.

SAGLIO (PIERRE-FRANÇOIS-ALPHONSE), député de 1842 à 1848, représentant en 1841, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 23 mai 1812, fit son droit à Paris, et devint en 1838 auditeur au conseil d'Etat, puis maître des requêtes. Conseiller général, il fut élu député du 1^{er} collège du Bas-Rhin (Saverne), le 9 juillet 1842, par 245 voix (248 votants, 327 inscrits), et le 1^{er} août 1846, par 271 voix (296 votants, 410 inscrits) ; il prit place au centre, vota pour l'indemnité Pritchard et contre la proposition Rémusat, fut chargé du rapport sur le projet de loi relatif aux douanes, et devint secrétaire de la Chambre au mois d'août 1846. Rendu à la vie privée par la révolution de 1848, il rentra à Strasbourg et ne reparut sur la scène politique qu'après la guerre de 1870. Elu, le 8 février 1871, représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale, le 7 sur 12, par 67,287 voix (101,741 votants, 145,193 inscrits), il vota contre la paix, et se retira avec ses collègues du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, après le vote à l'Assemblée. Chevalier de la Légion d'honneur le 11 décembre 1871, il fut élu conseiller d'Etat par l'Assemblée nationale, le 22 juillet 1872.

SAGNARD. — Voy. LAURESSANGE (MARQUIS DE).

SAGNIER. — Voy. CHOUQUEROUX (COMTE DE).

SAHUC (LOUIS-MICHEL-ANTOINE, COMTE), membre du Tribunal et député au Corps législatif de 1803 à 1813, né à Mello (Oise) le 9 septembre 1755, mort à Montmaguy (Seine-et-Oise) le 24 octobre 1813, suivit la carrière militaire, fit avec distinction les premières campagnes de la Révolution, et parvint en 1794 au grade de colonel des chasseurs. Il servit ensuite à l'armée de Sambre-et-Meuse, fut promu général de brigade en 1798, et fut appelé, le 6 germinal an X, à faire partie du Tribunal. Il siégea parmi les plus zélés partisans de la politique de Bonaparte, vota, en 1804, pour l'établissement de l'Empire, devint questeur de l'assemblée, membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et commandeur de l'ordre le 25 prairial suivant. Il reçut, au mois d'août 1805, le commandement d'un corps de cavalerie, avec lequel il passa le Rhin sous les ordres du maréchal Augereau ; vers la fin de novembre de la même année, il pénétra dans le Brisgau. Nommé général de division à la suite de la bataille d'Austerlitz, comte de l'Empire le 21 juin 1808, il se distingua encore en Italie (1809) et en Allemagne, fut blessé à la bataille de Raab le 14 juin, et à celle de Wagram le 6 juillet, et entra au Corps législatif en 1808, après la dissolution du Tribunal. Il fit partie de cette assemblée jusqu'en 1812.

SAHUNE (LOUIS-MARIE-ERNEST DE), député de 1839 à 1848, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 28 janvier 1807, fit son droit à Paris, professa des opinions libérales sous la Restauration, et devint auditeur au conseil d'Etat en 1833, et, maître des requêtes en service ordinaire en 1841. Il avait été élu, le 2 mars 1839, député du 4^e collège de la Corrèze (Ussel), par 107 voix (197 votants, 231 inscrits), contre 89 au baron Finot. Sa nomination comme maître des requêtes l'obligea à se représenter devant ses électeurs, qui lui renouvelèrent son mandat législatif, le 22 janvier 1842, par 158 voix (171

votants, 240 inscrits). Réélu dans le même collège, le 9 juillet 1842, par 111 voix (192 votants, 241 inscrits), contre 38 à M. Calary, et le 1^{er} août 1846, par 150 voix (236 votants, 264 inscrits), contre 79 à M. de Vaublanc, M. de Sahune ne cessa de siéger dans la majorité ministérielle et vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Pritchard et contre la proposition sur les députés fonctionnaires. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique.

SAIGE (JOSEPH), député en 1789, né à Bazas (Gironde) en mars 1755, mort à Bazas le 11 juillet 1812, était avocat dans sa ville natale, lorsqu'il fut élu, le 19 mars 1789, député du tiers aux Etats Généraux par la sénéchaussée de Bazas, avec 152 voix sur 291 votants. Il prêta le serment du Jeu de paume, et vota obscurément avec la majorité ; son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Maire de Bordeaux après la scission, il fut élu grand juré près la haute cour le 8 septembre 1791, se rallia au 18 brumaire, devint conseiller général de la Gironde (1^{er} thermidor an XIII), puis juge de paix, et, en 1805, juge suppléant au tribunal de Bazas, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort.

SAILLOUR (JEAN-MARIE), député au Corps législatif en l'an XIII, né à Morlaix (Finistère) le 20 novembre 1761, mort à Brest (Finistère) le 4 mars 1835, « fils d'Yves Sailleur et de Marie-Joséphine Le Glinec », fut d'abord commis principal de la direction des douanes de Morlaix, puis secrétaire de l'administration centrale, secrétaire de la préfecture du Finistère et sous-préfet de Châteaulin. Elu, le 4 jour complémentaire de l'an XIII, par le Sénat conservateur, député du Finistère au Corps législatif, il en sortit en 1810, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

SAIN (PIERRE-ANTOINE-MARIE-FRANÇOIS), représentant en 1849, né à Anse (Rhône) le 21 octobre 1811, mort à Bascieux (Loire) le 16 juin 1862, professa des opinions démocratiques qui le firent nommer, après le 24 février 1848, préfet du département de la Loire. Ce département l'élut (13 mai 1849) représentant à l'Assemblée législative, le 6 sur 9, par 35,506 voix (75,232 votants, 118,427 inscrits). Il siégea dans la minorité démocratique et vota contre les crédits de l'expédition romaine, contre la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel. Adversaire de la politique de l'Élysée, il rentra dans la vie privée lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Sous l'Empire, il réunit (22 juin 1857), comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Loire, 5,638 voix contre 12,489 à l'élu officiel, M. de Charpin-Fegeroles, et ne se représenta plus.

SAINT-AIGNAN (JACQUES-GILLES DE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à la Ferrière (Eure) en 1741, mort à une date inconnue, d'une ancienne famille noble du Berry, dont la seigneurie fut érigée en comté en 1538, était avant la Révolution lieutenant des maréchaux de France. Partisan des idées nouvelles, il devint officier municipal de Vernueil (Eure), puis maire de cette ville après la Terreur. Elu, le 23 germinal an V, député de l'Eure au Conseil des Cinq-Cents, par 231 voix (324 votants), il conspira avec le parti de Clichy et vit son élection annulée au 18 fructidor. Son rôle politique n'a pas laissé d'autres traces.

SAINT-AIGNAN (LOUIS-MARIE ROUSSEAU, COMTE DE), député de 1819 à 1824, de 1827 à 1831, et pair de France, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 10 février 1767, mort à Nantes le 2 avril 1837, d'une famille bourgeoise de Normandie, entra à l'École militaire de Paris, fit partie, en 1785, du régiment du roi, et fut blessé à l'affaire de Nancy (1789) en défendant son colonel. Il émigra, servit quelque temps à l'armée de Condé, se retira en Suisse, et, rentré en France sous un nom d'emprunt pendant le Directoire, sollicita vainement du service au moment de l'expédition d'Égypte. Rayé de la liste des émigrés, il se retira en Bretagne où il vécut fort retiré. Nommé maire de Nantes en 1815, chevalier de Saint-Louis, puis préfet des Côtes-du-Nord, il fut élu député du grand collège de la Loire-Inférieure, le 15 mars 1819, par 534 voix (863 votants, 1,003 inscrits), puis du 1^{er} arrondissement de la Loire-Inférieure (Nantes), le 1^{er} octobre 1821, par 313 voix (473 inscrits), contre 136 à M. Dufeu. Il prit place au côté gauche, vota contre les deux lois d'exception et contre le nouveau système électoral, et fut destitué de ses fonctions de préfet. Il échoua dans le dernier collège, le 26 février 1824, avec 286 voix contre 305 à Félu, M. Levesque, mais regagna son siège, le 17 novembre 1827, avec 316 voix (596 votants, 634 inscrits) contre 140 à M. Levesque, député sortant. Il reprit sa place dans l'opposition libérale, vota l'Adresse des 221, et fut réélu, le 23 juin 1830, par 457 voix (649 votants, 715 inscrits) contre 178 à M. Laënnec. Il adhéra au gouvernement de juillet, fut nommé préfet de la Loire-Inférieure (1830) et fut remplacé comme député, le 21 octobre suivant, par M. Maës. Appelé à la Chambre des pairs le 7 novembre 1832, il siégea jusqu'à sa mort dans la majorité gouvernementale.

SAINT-AIGNAN (NICOLAS-AUGUSTE-MARIE ROUSSEAU, COMTE DE), député de 1820 à 1824, de 1829 à 1831 et pair de France, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 8 mars 1770, mort à Paris le 21 mai 1858, « fils de messire Jean-Louis Rousseau, seigneur de Saint-Aignan, Laforest et autres lieux, et de dame Marie-Louise de Pontual », entra comme aspirant dans la marine royale, devint, en 1781, officier d'artillerie, fut destitué en 1792, arrêté comme suspect, emprisonné pendant 18 mois, inscrit sur la liste des émigrés quoiqu'il n'eût pas quitté la France, et rendu à la liberté peu après la chute de Robespierre. Il travailla pendant quelque temps dans l'atelier de David, et, sous le Consulat, obtint de reprendre du service dans l'armée. Nommé chef de bataillon en 1801, il passa, la même année, comme chef d'escadron, au grand état-major général, fit la campagne de 1806, assista à la bataille d'Iéna et au siège de Magdebourg, et fut ensuite chargé de plusieurs missions militaires; l'une d'elles avait pour but de faire connaître à l'empereur la force et la composition de l'armée que la Russie dirigeait contre les Turcs. Il revint à temps pour prendre part à Eylau et à Friedland, où sa bravoure lui mérita la croix de la Légion d'honneur. Après Tilsitt, il précéda Savary à Saint-Petersbourg, fut fort bien accueilli par le czar Alexandre, et ne revint qu'au moment de la rupture avec l'Autriche. Aide-de-camp de Berthier, il fut chargé, après Eckmühl et Ratisbonne, de porter au roi de Bavière la nouvelle de la défaite des Autrichiens. Nommé, après Wagram, écuyer de l'empereur, et créé baron de l'Empire le 31 décembre 1809, il accompagna Napoléon en

Hollande en 1810, et, au moment où la guerre avec la Russie devenait imminente, fut nommé ministre plénipotentiaire près la cour de Saxe avec mission de surveiller les agissements des petits princes allemands; il y demeura trois ans. Lors de la campagne de 1813, sa maison fut pillée; après Leipzig, il fut fait prisonnier à Gotha par les Cosaques, et conduit au quartier-général des alliés. Il protesta contre cette violation du droit des gens et, par l'intervention de M. de Metternich qu'il connaissait, fut conduit à Toplitz puis à Francfort, où l'empereur le chargea de porter aux alliés de nouvelles propositions de paix. Cette mission échoua. Il suivit Napoléon jusqu'à Fontainebleau, et fut alors envoyé à Blois, près de l'impératrice, pour l'informer des événements, puis il l'accompagna à Vienne. Rentré en France, M. de Saint-Aignan refusa de prêter serment à la Restauration et fut destitué de ses grades et fonctions. Il entra alors dans la politique. Le 4 novembre 1820, il se présenta à la députation dans le 1^{er} arrondissement électoral des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc), et échoua avec 93 voix contre 175 à Félu, M. de Villeaucomte; mais il fut élu, le même jour, dans le 3^e arrondissement électoral du même département (Guingamp) par 129 voix (231 votants, 253 inscrits). Réélu ensuite, le 12 janvier 1829, dans le 2^e arrondissement électoral de la Loire-Inférieure (Pont-Rousseau), par 83 voix (155 votants, 190 inscrits), contre 72 à M. Levesque, il prit place à l'opposition, vota contre la nouvelle loi électorale et, en mars 1830, signa l'Adresse des 221. Les élections du 23 juin 1830 ne lui furent pas favorables; il échoua, dans le même arrondissement, avec 110 voix contre 123 à Félu, M. Levesque; mais il rentra à la Chambre, le 3 juillet suivant, comme député du grand collège de la Vendée, élu par 125 voix (219 votants, 233 inscrits). Il adhéra au gouvernement de juillet et devint l'un des généraux de la garde nationale de Paris. Réélu, le 5 juillet 1831, à la fois dans le 5^e collège de la Loire-Inférieure (Châteaubriant) par 73 voix (79 votants, 150 inscrits), et dans le 6^e collège du même département (Paimbœuf), par 65 voix (92 votants, 152 inscrits), contre 14 à M. Janière, médecin, il opta pour Paimbœuf, et fut remplacé à Châteaubriant, le 10 septembre suivant, par M. Deformon. À la fin de cette même année, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire de France en Suisse, pour traiter de la résiliation des capitulations et mena cette mission à bonne fin. Nommé pair de France le 11 septembre 1835, il ne prit que peu de part aux délibérations de la Chambre haute, dans laquelle il se fit néanmoins remarquer par son indépendance. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique.

SAINT-AIGNAN (GABRIEL-EDMOND DE), député de 1845 à 1848, né à Paris le 23 avril 1804, mort à Paris le 30 octobre 1889, entra dans l'administration sous Louis-Philippe et fut préfet du Nord, puis conseiller d'État. Élu, le 1^{er} août 1846, député du 9^e collège du Nord (Cambrai), par 349 voix (681 votants, 719 inscrits) contre 330 à M. Corne, il siégea dans la majorité conservatrice jusqu'à la révolution de 1848, qui le rendit à la vie privée. Un biographe a écrit de lui : « M. Saint-Aignan est député par la grâce et l'habileté de main de M. Maurice Duval, le préfet remuant que vous connaissez. Il aura beaucoup de peine à faire oublier qu'il remplace M. Corne, ce député honorable et intègre par excellence. C'est une

rude succession à porter surtout quand on n'a pas les épaules fortes. » Le 22 juin 1853, M. de Saint-Aignan fut admis à la retraite comme conseiller d'Etat. Il resta, dès lors, étranger aux affaires publiques.

SAINT-ALBIN (MARIE-PIERRE-HORTENSUS ROUSSELIN DE CORBEAU, COMTE DE), député de 1837 à 1848, et représentant en 1848, né à Sainte-Poy-lès-Lyon (Rhône) le 8 décembre 1805, mort au château de Chevain (Sarthe) le 25 février 1878, fils aîné de Alexandre Charles-Omer Rousseclin de Corbeau de Saint-Albin, fondateur du *Constitutionnel* (1773-1847), étudia le droit, et s'inscrivit comme avocat au barreau de Paris. D'opinions libérales, il entra, à la révolution de juillet 1830, dans la magistrature, comme juge-suppléant au tribunal civil de la Seine. Il s'opposa, en cette qualité, à la destruction du monument de Malesherbes au palais de Justice, monument que voulait renverser le peuple insurgé, et fut décoré de la Légion d'honneur (30 avril 1831). Juge titulaire le 22 février 1837, il fut, la même année (4 novembre), élu député du 7^e collège de la Sarthe (Beaumont-sur-Sarthe) par 120 voix (221 votants, 298 inscrits). Il siégea à gauche et vota constamment avec l'opposition dynastique. Il obtint successivement sa réélection : le 2 mars 1839, par 126 voix (251 votants); le 9 juillet 1842, par 191 voix (311 votants, 383 inscrits), contre 116 à M. Michel Chevalier; et le 1^{er} août 1846, par 231 voix (398 votants, 442 inscrits), contre 149 à M. Grimault. Il prit plusieurs fois la parole, notamment pour la réforme électorale, sur le code d'instruction criminelle, sur les conditions d'avancement dans les fonctions publiques, sur les fonds secrets. En 1845, il se prononça contre l'indemnité Pritchard. « M. Saint-Albin, lit-on dans la *Chambre des députés, d'après le compte par un sténographe* (1847), a une chevelure épaisse et fisée, une physionomie douce et bienveillante. Il représente cette magistrature secondaire où l'on rencontre quelques hommes intègres qui préfèrent une position modeste et indépendante à une position plus élevée mais servile. M. Saint-Albin est toujours le premier arrivé et le dernier parti, et prête une attention religieuse à tous les débats. Il parlerait aussi bien qu'un autre s'il osait, mais pour un mot qu'il hasarde de sa place, aussitôt il pâlit et tremble; cependant sa voix est forte et sa diction régulière. » Le gouvernement provisoire de 1848 nomma M. Hortensius de Saint-Albin conseiller à la cour d'appel de Paris. Elu, le 23 avril, représentant de la Sarthe à l'Assemblée Constituante, le 4^e sur 12, par 87,114 voix (114,212 votants), il opina généralement avec la fraction la plus conservatrice du parti démocratique : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causse, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome. Il quitta la vie politique après la session, fut admis à la retraite comme magistrat, le 20 juin 1876, et se présenta sans succès dans la Sarthe, d'abord aux élections sénatoriales (janvier de la même année), puis en février 1876 et octobre 1877, aux élections pour la Chambre des députés. On doit à M. Hortensius de Saint-Albin des *Poésies lyriques*, une *Histoire de Salkowski*, une *Logique judiciaire*,

suivie d'une *Logique de la conscience*, et un recueil de contes, apologues et anecdotes intitulé : *Tablettes d'un rimour* (1862). Conseiller général de la Sarthe (1833-1874), officier de la Légion d'honneur (11 août 1864).

SAINT-AMOUR (MATHIEU-JOSEPH-GHISLAIN CASSAGNEAU DE), député au Conseil des Cinq-Cents, représentant aux Cent-Jours, né à Ardres (Pas-de-Calais) le 22 mars 1755, mort à Zutquerque (Pas-de-Calais) le 29 juillet 1823, « fils du sieur Mathieu-Joseph-Guillaume de Saint-Amour, officier-lieutenant d'une compagnie de l'hôtel royal des Invalides de cette ville, et de dame Marie-Catherine Lavoisier », fit ses classes au collège de Saint-Omer, puis à Paris, et obtint à dix-sept ans un brevet de sous-lieutenant dans la légion de Nassau; mais, se sentant peu de goût pour l'état militaire, il embrassa l'étude du droit et entra dans la magistrature, avec dispense d'âge, comme procureur du roi au bailliage d'Ardres. Conseiller pensionnaire de la ville de Bourbourg, membre du bureau intermédiaire de l'assemblée provinciale de Picardie, il fut, sous la Révolution, major général de la garde nationale du Pas-de-Calais, et administrateur du département. Elu, en 1791, député à l'Assemblée législative, il refusa ce poste et resta administrateur du département. Bouleversé de Pontécoulant, conventionnel en mission dans le nord de la France, le destitua de ces dernières fonctions à cause de ses tendances fédéralistes. Cassagneau de Saint-Amour devint alors maire de sa ville natale, et plus tard commissaire du Directoire exécutif dans son canton. Le 21 germinal an VII, il fut élu député du Pas-de-Calais au Conseil des Cinq-Cents, au 3^e tour de scrutin, par 299 voix sur 435 votants. Il quitta l'Assemblée au coup d'Etat de brumaire, puis se rallia à l'Empire, devint conseiller général de son département, poste qu'il occupa pendant vingt-deux ans, tant comme secrétaire que comme président, et fut nommé, en 1808, directeur des contributions indirectes à Saint-Omer. Elu à la Chambre des Cent-Jours représentant de cet arrondissement, le 13 mai 1815, par 11 voix sur 76 votants, contre 19 à Cainot-Foullin, il refusa de siéger, accepta de la Restauration le poste de juge de paix de Saint-Omer (1817), et mourut en 1823. Très versé dans les langues anciennes et la plupart des langues vivantes, on a de lui des poésies latines, françaises, espagnoles et italiennes, qu'il ne voulut jamais publier, et un volumineux manuscrit intitulé : *Traité de logique et de théologie*. Officier de la Légion d'honneur.

SAINT-AMOUR (JULES-GHISLAIN CASSAGNEAU DE), représentant en 1848, né à Zutquerque (Pas-de-Calais) le 3 juin 1800, mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 11 décembre 1861, fils du précédent et de mademoiselle Julie Gonso de Saint-Laurent, propriétaire à Saint-Omer, se fit connaître de bonne heure comme amateur de littérature et d'art et comme publiciste; à la mort de son père, en 1823, il sollicita le poste de juge de paix du canton d'Andruicq qui le demandait; mais il lui eût fallu une dispense d'âge que le gouvernement lui refusa. Il resta donc à l'écart des fonctions publiques, après comme avant la révolution de 1830, fut chargé, en 1835, par le ministre de la Guerre, d'un rapport sur la colonne du camp de Boulogne, et refusa à la même époque les fonctions de sous-préfet dans son département. Conseiller municipal de Saint-Omer, il fut, élu le 23 avril 1848, représentant du Pas-de-Calais à l'Assou-

Idée constituante, le 13^e sur 17, par 75,591 voix (161,957 voix, 188,451 inscrits). Il fit partie du comité de l'intérieur et vota ordinairement avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, contre l'abolition de l'impôt des bois-sous. Non réélu à la Législative, il ne se rallia pas à la politique de l'Élysée, et fut, à deux reprises différentes, mais sans succès, candidat indépendant au Corps législatif dans la 4^e circonscription du Pas-de-Calais; le 29 février 1852, il réunit 3,481 voix contre 20,875 à l'élu officiel, M. Lefebvre-Hermant et 831 à M. Papoulet; le 9 décembre 1860, il obtint 5,197 voix, contre 17,623 à M. Le Sergeant de Monneceve, élu, et 3,620 à M. Derbesse. M. de Saint-Amour fournit de nombreux articles au *Dictionnaire de la Concorsation*, au *Dictionnaire du Notariat*, à *l'Artiste*, au *Constitutionnel*, au *Moniteur Universel*, aux *Débats*. On lui doit aussi des *Notices* sur la ville de Dieppe, sur la ville du Havre, etc.

SAINT-ARNAUD (DE). — Voy. LEROY.

SAINT-AUBIN (CAMILLE), membre du Tribunal, né dans le duché des Deux-Ponts en 1759, mort à Paris le 8 décembre 1820, était professeur de droit public en Allemagne avant la Révolution, qui l'attira en France. Il fonda une institution à Sens, où il enseigna les langues vivantes, fut incarcéré comme suspect sous la Terreur, et devint professeur de législation aux écoles centrales de Paris. Il ne commença à prendre part aux affaires politiques et à se faire connaître par ses écrits qu'à l'époque de l'établissement de la Constitution de l'an III. S'occupant particulièrement de finances, de statistique et de jurisprudence, il donna de nombreux articles aux journaux de l'époque, et notamment à *L'Ami des Lois* et au *Journal de Paris*, organes de la réaction. Il fut le secrétaire de Lecoulteux de Cantelen, alors membre du Conseil des Anciens, et acheva de se faire connaître par les ouvrages suivants : *Théorie des lois pénales*, traduit de Bentham; *Exposition des avantages qui résultent de la vente immédiate des biens nationaux de la Belgique, contre des inscriptions au Grand Liège* (1797); *Observations sur le discours de Gilbert-Desmoulins concernant le rapport du ministre des finances, etc.* (1797); *Sur la mobilisation des deux tiers de la dette publique* (1797); *Réflexions détachées sur l'emprunt de 100 millions* (1799). Saint-Aubin fut appelé par le premier Consul, le 1^{er} germinal an X, à faire partie du Tribunal, où il appartint à la faible minorité qui tenta de résister, au début, à certaines vues du gouvernement. Ses discours, comme ses écrits, portaient la marque d'une piquante originalité. Aussi fut-il compris, dès l'année 1802, avec Benjamin Constant, Ganilh et quelques autres, dans la première élimination que subit ce corps politique. Saint-Aubin publia encore : *Le Change, le Pair du change, et les arbitrages expliqués* (1811); *L'Industrie littéraire et scientifique, ligée avec l'industrie commerciale et manufacturière, ou Opinions sur les finances, la politique, la morale et la philosophie, etc.* (1816), et un *Essai sur la contrainte par corps* (1818). En 1819, il ouvrit un cours public de statistique et de finances qui

eut de nombreux auditeurs, et mourut l'année suivante.

SAINT-AULAIRE (MARQUIS DE). — Voy. BEAUFOIL.

SAINT-BEDAN (DE). — Voy. URVOY.

SAINT-BLANQUAT (CHEVALIER DE). — Voy. LINGUA.

SAINT-CHAMANS (AUGUSTE-LOUIS-PHILIPPE, VICOMTE DE), député de 1824 à 1827, né à Paris le 1^{er} mai 1777, mort à Chaltrait (Marne) le 7 décembre 1860, d'une famille noble du Périgord, se prononça hautement contre les idées nouvelles et fut emprisonné comme suspect pendant la Terreur. Remis en liberté après le 9 thermidor, il fut encore compromis au 13 vendémiaire, puis il vécut dans la retraite sous le Directoire, s'occupant d'agriculture et d'économie politique. Il ne voulut point se rallier à l'Empire, que deux de ses frères servaient, l'un dans l'armée, l'autre dans l'administration, et refusa la dignité de chambellan. Aux Cent-Jours, il fit paraître une petite brochure : *Examen des fautes du dernier gouvernement*, où la première Restauration était vivement prise à partie. Au retour de Gand, Louis XVIII lui sut gré de sa franchise et le nomma maître des requêtes en 1820, et chevalier de la Légion d'honneur en avril 1821. Président du collège électoral d'Épernay en 1816 et en 1817, M. de Saint-Chamans échoua à la députation, le 25 février 1824, dans le 1^{er} arrondissement électoral de la Marne (Châlons-sur-Marne), avec 86 voix contre 156 à l'élu, M. Royer-Collard; mais il fut élu, huit jours plus tard, le 6 mars, dans le grand collège du même département, par 125 voix (223 votants, 272 inscrits). Il siégea à droite, fit un discours remarquable sur le projet de conversion des rentes, auquel il proposa un amendement destiné à alléger pour les rentiers la charge de l'opération, et, dans la séance du 8 avril 1826, à propos de la loi sur le droit d'aînesse, se plaignit de la division entre les royalistes, « division qui fournirait des armes à un parti dont tout ami de la France ne pouvait envisager sans effroi les progrès sensibles; je veux parler du parti désigné sous le nom de libéral. » Nommé conseiller d'État en service ordinaire le 13 mai 1827, il échoua aux élections législatives, à Châlons-sur-Marne, le 17 novembre suivant, avec 41 voix contre 163 à l'élu, M. Royer-Collard, député sortant, et ne se représenta pas. On a de lui : *Raoul de Valmyre ou 6 mois de 1816*, roman politique (1816); *De la loi des élections* (1819); *Un système d'impôts fondé sur les principes de l'économie politique* (1820); *De la popularité* (1821); *Nouvel essai sur la richesse des nations* (1824); *Causes et résultats de la révolution de 1830* (1832); *Observations sur les bases de la Constitution* (juin 1848); *Traité d'économie politique avec un aperçu sur les finances de la France* (1852).

SAINT-CRICO (PIERRE-LAURENT-BARTHÉLEMY, COMTE DE), député de 1815 à 1833, ministre et pair de France, né à Orthez (Basses-Pyrénées) le 24 août 1772, mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 25 février 1854, « fils de noble Jean-Paul-Louis de Saint-Cricq, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur pour le roi des châteaux de Minerve et de Puisseguier en Languedoc, et de dame Marie-Laurence-Joséphine-Raphaëlle-Pétronille de Mazanedo »,

vécut dans la retraite jusqu'à l'avènement de Napoléon. Entré dans les douanes sous le premier Empire, il parvint rapidement au rang de chef de division de cette administration, puis fut nommé, par la protection de M. Decazes, conseiller d'Etat et directeur général des douanes (1815). Élu, le 22 août 1815, député du grand collège de Seine-et-Marne, par 95 voix (179 votants, 262 inscrits), il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, et soutint, comme commissaire du roi, la discussion d'une loi de finances. Il obtint sa réélection, le 4 octobre 1816, par 111 voix (163 votants, 237 inscrits), puis le 29 octobre 1818, par 171 voix (361 votants, 1,381 inscrits), opta avec le centre et prit fréquemment la parole : sur le budget, sur la presse, sur le recrutement, sur les douanes, sur la contrebande, sur les élections. Un biographe du temps a remarqué que M. de Saint-Criq, outre son traitement fixe, toucha en 1815, 1816 et 1817, des gratifications montant à 170,000 fr. Partisan des lois d'exception et du nouveau système électoral, il défendit en 1820 le ministère Decazes, appuya le rétablissement de la censure, et fut réélu, le 13 novembre 1820, député des Basses-Pyrénées (grand collège) par 43 voix (79 votants, 111 inscrits) ; le 6 mars 1824, par 79 voix (90 votants, 111 inscrits), et le 17 novembre 1827, par 233 voix (303 votants, 366 inscrits). Appelé, le 4 janvier 1829, par le gouvernement de Charles X, à prendre, dans le cabinet Martignac, le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce, il l'occupa jus qu'au 8 août 1829, ne s'associa pas à la politique du ministère Polignac, et, réélu député, le 19 juillet 1830, par 241 voix (301 votants), adhéra à la monarchie de Louis-Philippe, qu'il soutint de ses votes à la Chambre jusqu'en 1833, ayant encore obtenu le renouvellement de son mandat le 5 juillet 1831 dans le 5^e collège des Basses-Pyrénées (Orthez), par 88 voix (122 votants, 172 inscrits), contre 26 à M. Jacques Lafitte. Le 27 janvier 1833, M. de Saint-Criq fut promu à la dignité de pair. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée. Commandeur de la Légion d'honneur et comte du 10 avril 1844.

SAINT-CYR. — Voy. NUGUES.

SAINT-DIDIER (ALEXANDRE-CHARLES-NICOLAS AMÉ, BARON DE), pair de France, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 19 mars 1778, mort à Ferroux (Aube) le 14 avril 1850, « fils de messire Jean-Charles-Nicolas Amé, chevalier, seigneur de Saint-Didier, et de dame Michel-Honoré-Mario Delisle », fut créé baron de l'Empire le 12 novembre 1809, et entra, après la révolution de 1830, dans l'administration. Successivement préfet des départements de l'Aube, de Seine-et-Marne et du Pas-de-Calais, il fut appelé à la pairie par une ordonnance du 10 novembre 1833. Jusqu'à la révolution de février 1848, qui le rendit à la vie privée, il soutint de ses votes le gouvernement de Louis-Philippe.

SAINT-ESTEVEN (JEAN-LOUIS-XAVIER), député en 1789, né à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) le 14 septembre 1719, mort à une date inconnue, était curé de Ciboure lorsqu'il fut élu, le 24 avril 1789, député du clergé aux États-généraux par le bailliage de Labour (Ustaritz). Il fut l'un des votants pour la vérification des pouvoirs en commun, fut adjoint au comité de règlement, demanda et obtint un congé en juillet 1790, et ne reparut plus à l'Assemblée.

SAINT-FÉLIX DE MAUREMONT (ARMAND-JOSEPH-MARIE, MARQUIS DE), député en 1830, né à Mauremont (Haute-Garonne) le 21 juillet 1781, mort au château de Mauremont le 16 août 1868, fils aîné de Armand-Philippe Germain, marquis de Saint-Félix de Mauremont, qui fut vice-amiral (1787-1819), remplit, sous le premier Empire, de 1807 à 1815, les fonctions de maire de Mauremont. Royaliste, il salua avec joie le retour des Bourbons, fut nommé, le 5 octobre 1815, sous-préfet de Villefranche-de-Lauragais (Haute-Garonne), fut remplacé, le 19 mars 1819, sous le ministère Decazes, devint conseiller général de la Haute-Garonne (1822-1823), et fut appelé, le 27 juin 1823, par le cabinet Villèle au poste de préfet du Lot. Le ministère Martignac le destitua en 1827. Mais M. de Saint-Félix obtint (2 avril 1830) la préfecture de la Vienne sous le ministère Polignac ; peu de temps après (3 juillet), le grand collège de la Haute-Garonne l'envoya, par 182 voix (329 votants, 331 inscrits), siéger à la Chambre des députés. Il resta fidèle à la monarchie de Charles X, refusa le serment à Louis-Philippe et protesta contre les évènements par une lettre ainsi conçue :

« Toulouse, le 13 août 1830.

« Monsieur le Président,

« Les déterminations graves déjà prises par la Chambre des députés étant en contradiction manifeste avec le mandat que j'ai reçu de mes commettans, je dois à ceux-ci, comme je le dois à moi-même, de m'abstenir en ces circonstances de participer à aucune délibération. Veuillez, Monsieur le Président, en instruire la Chambre. Je fais des vœux aussi ardens que sincères pour que notre chère patrie soit préservée de tout déchirement, sa tranquillité et sa gloire assurées, et pour le bonheur individuel de tous nos compatriotes sans aucune distinction.

« J'ai l'honneur, etc.

« SAINT-FÉLIX, député de la Haute-Garonne. »

La Chambre considéra M. de Saint-Félix comme démissionnaire. Il fut remplacé, le 23 octobre 1830, par M. de Camille.

SAINT-FERRÉOL (PIERRE-IGNACE-AMÉDÉE MARTINON DE), représentant en 1849, député de 1855 à 1880, né à Brioude (Haute-Loire) le 29 juillet 1810, d'une ancienne famille du Puy, s'occupa de bonne heure de politique républicaine, et devint un des chefs du parti démocratique dans la Haute-Loire, où il possédait des propriétés. Après avoir fait une ardente opposition au gouvernement de Louis-Philippe, M. de Saint-Ferréol applaudit à la révolution de février et se présenta, en remplacement de M. Charbonnel décédé, à l'élection partielle du 17 septembre 1848 dans la Haute-Loire ; il n'obtint que 6,103 voix contre 16,232 au général Bullière, conservateur, élu, et 4,324 à M. Calomard de La Fayette. Il fut plus heureux aux élections pour l'Assemblée législative, le 13 mai 1849 ; porté sur la liste radicale socialiste de la Haute-Loire, il devint, le 2^e sur 5, par 23,882 voix (43,874 votants, 77,111 inscrits), représentant de ce département. Inscrit au groupe de la Montagne, il vota contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, contre la loi sur le suffrage universel, combattit la politique de l'Élysée, prit part aux résistances contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, signa la proclamation de Victor Hugo, et fut l'objet de poursuites auxquelles il réussit à échapper. Réfugié à

Bruxelles, il y résida jusqu'à la chute de l'Empire. Rentré en France après le 4 septembre, il fut nommé aussitôt maire de Brionde, puis (8 octobre 1871) conseiller général de Brionde, et (8 février) se présenta comme candidat républicain radical à l'Assemblée nationale; il ne réunit que 13,293 voix sur 43,379 votants et 84,079 inscrits. Le 13 août 1871 il donna sa démission de maire par suite de conflit avec le préfet. Il rentra dans la vie politique le 4 octobre 1885 et inscrit sur la liste républicaine de la Haute-Loire, il fut élu député, le 3 sur 5, par 35,443 voix (70,769 votants 86,395 inscrits) et prit place à l'extrême gauche, avec la quelle il se prononça *contre* les cabinets Rouvier et Tirard *pour* le ministère Floquet, et, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'abstint sur les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui divers écrits : *Les Proscrits français en Belgique* (Bruxelles 1870); *Mes Mémoires* (1870).

SAINT-GAUDENS (JEAN), représentant du peuple en 1848, né à Saint-Palais (Basses-Pyrénées) le 30 septembre 1793, mort à Saint-Palais le 10 décembre 1875, fit ses études à Pau, se fit recevoir avocat et prit place au barreau de Saint-Palais. De l'opposition radicale sous Louis-Philippe, il refusa, en 1832, les fonctions de juge suppléant, pour ne pas prêter serment, contribua de sa bourse au paiement des amendes encourues par le journal *la Tribune*, et fut nommé, le 24 février 1848, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Orthez. Élu, le 23 avril 1848, représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée constituante, le 7 sur 11, par 49,597 voix (90,262 votants, 110,89) inscrits, il fit partie du comité de la justice, prit quelquefois la parole avec un certain succès, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition de Rome, *pour* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il combattit vivement, depuis le 10 décembre, la politique de l'Élysée. Non réélu à la Législative, il trouva son cabinet à Saint-Palais.

SAINT-GEORGES. — Voy. VÉRAC (MARQUIS DE).

SAINT-GERVAIS (JEAN-FRANÇOIS-ADRIEN CASSAGNAC DE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Limoux (Aude) le 10 janvier 1759, mort à Pierre-Buffière (Haute-Vienne) le 28 mai 1819, « fils à noble Pierre-Guillaume Cassagnac de Saint-Gervais, seigneur de Brasse, et à dame Françoise Pont », entra, en 1778, comme cadet gentilhomme, au régiment de Picardie. Il donna sa démission peu avant 1789, embrassa les idées nouvelles, et devint successivement président de l'administration municipale de Limoux, commandant de la garde nationale de cette ville et administrateur du département de l'Aude. Élu, le 22

germinal an V, député de l'Aude au Conseil des Cinq-Cents, par 121 voix (164 votants), il prit silencieusement place parmi les partisans du Directoire. Son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé sous-préfet de Limoux le 27 germinal an VIII, remplit ces fonctions pendant la durée de l'empire, et fut suspendu, le 28 août 1815, à la suite de dénonciations; on lui reprochait une « conduite faible, et la perte absolue de la confiance de ses administrés ». Malgré ses protestations, « après trente-huit ans de services effectifs », il acheva ses jours dans la retraite.

SAINT-GÉRY (JEAN-JACQUES-AUGUSTIN REY, MARQUIS DE), député de 1815 à 1816, de 1820 à 1827 et en 1830, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 21 août 1771, mort à Rabastens (Tarn) le 13 septembre 1847, émigra en 1792, rentra en France sous le Directoire, et, jusqu'à l'Empire, s'occupa d'agriculture. L'empereur le fit conseiller général, maire de Castres, chevalier de la Légion d'honneur et conseiller d'Etat. Il n'en salua pas moins avec joie le retour des Bourbons, et fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège du Tarn, par 95 voix (179 votants, 245 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, appuya Roux de Laborie en faveur de l'amélioration du sort du clergé, et prit part à la discussion du budget. Réélu, le 13 novembre 1820, par 93 voix (166 votants, 247 inscrits), et, le 6 mars 1824, par 93 voix (163 votants, 249 inscrits), il continua de siéger dans la majorité ministérielle, et échoua, le 24 novembre 1827, avec 67 voix, sur 225 votants; mais il regagna son siège, le 3 juillet 1830, par 150 voix (256 votants, 288 inscrits). Hostile au gouvernement de juillet, il donna sa démission dans les termes suivants :

« Paris, 13 août 1830.

« Monsieur le président, lorsque les électeurs du département du Tarn m'ont honoré de leur choix, il était, ainsi que moi, loin de prévoir la situation actuelle de la Chambre des députés, les objets de ses délibérations, ni les actes qui en ont été la suite. Ma conscience ne me permettant ni d'y coopérer, ni de prêter un nouveau serment, je ne crois pas devoir différer davantage à lui déclarer que je renonce formellement à mon admission au nombre de ses membres.

« J'ai l'honneur, etc.

« REY DE SAINT-GÉRY. »

M. Rey de Saint-Géry ne reparut plus sur la scène politique.

SAINT-JUST (ANTOINE-LOUIS-LÉON DE), membre de la Convention, né à Decize (Nièvre) le 25 août 1767, exécuté à Paris le 25 juillet 1794, « fils légitime de messire Louis-Jean de Saint-Just de Richébourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, ancien maréchal des logis de gendarmerie compagnie d'ordonnance de Monseigneur le duc de Berry, et de dame Jeanne-Marie Robinot », fit à Soissons de brillantes études, qu'il termina au moment de la Révolution. Il en adopta chaleureusement les principes, et ne tarda pas à se faire remarquer par son zèle réformateur. Nourri de la lecture des anciens, admirateur enthousiaste des républicains de la Grèce et de Rome, d'un esprit grave et réfléchi, de mœurs austères, et d'un caractère inflexible, il attira l'atten-

tion de ses concitoyens, qui le nommèrent adjudant-major dans une légion de la garde nationale. Élu, le 5 septembre 1792, député de l'Aisne à la Convention, le 5^e sur 12, par 349 voix (600 votants), il prit place à la Montagne, à côté de Robespierre, qui appréciait la valeur de son jeune collègue : dès le début, ils suivirent tous les deux la même ligne de conduite. La Convention ayant, dès sa première séance, voté l'abolition de la royauté et l'établissement de la République, Saint-Just s'appuya dans son premier discours (13 octobre 1792) sur les exemples de l'histoire de Rome et d'Angleterre pour soutenir que Louis XVI devait être jugé en ennemi, d'après le droit des gens et non d'après la loi civile. Il présenta peu après ses vues sur les principes de l'économie française et sur la libre circulation des grains. En mainte occasion il affirma « sa haine pour les rois », en souhaitant qu'elle « passât dans le sang du peuple ». Il opina énergiquement pour l'expulsion de tous les Bourbons, « excepté le roi, dit-il, qui doit rester ici, vous savez pourquoi ». Dans le procès de Louis XVI, Saint-Just vota pour la mort et contre le sursis : « Puisque Louis XVI, dit-il, fut l'ennemi du peuple, de sa liberté et de son bonheur, je conclus à la mort. » En même temps il abordait, avec compétence, les questions les plus importantes de l'administration et de la politique : l'organisation du ministère de la guerre, celle de l'armée, la constitution future, la division politique de la République, la formation des municipalités, etc. Le 29 septembre 1792, il prononça un discours remarquable sur les subsistances : il insista surtout pour qu'on arrêtât l'émission excessive des assignats et que l'on concentrât le pouvoir dans la Convention. L'artisan résolu de l'unité gouvernementale, fondée sur l'unité morale, il revint à plusieurs reprises sur cette double nécessité. Le 28 janvier 1793, il proposa à ses collègues de diriger eux-mêmes les opérations militaires ou du moins de s'en faire rendre compte par le ministre de la Guerre, sans l'intervention du conseil exécutif. Adjoint, pour appliquer ses idées en matière de constitution, au comité de salut public, il proposa, le 15 mai, de supprimer les administrations départementales, dont la plus grande partie, cédant aux sollicitations des Girondins, venait de s'insurger contre le pouvoir central. Le 23 mai, il demanda qu'il n'y eût qu'une seule municipalité dans chaque ville, quelle qu'en fût la population. Il eut une grande part à la chute des Girondins et fut chargé du rapport sur les députés arrêtés à la suite des journées du 31 mai et du 2 juin. A cette époque il entra définitivement au comité de salut public et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à en augmenter l'influence, en faisant décréter que toutes les administrations lui obéiraient et seraient placées sous sa surveillance. En octobre, il fit ordonner le séquestre des biens des étrangers dont les pays étaient en guerre avec la France, et l'arrestation immédiate de tous ceux qui se trouvaient sur le sol de la République. Envoyé avec Le Bas en mission aux armées, il y déploya une impitoyable énergie. La situation était des plus graves ; les lignes de Wissembourg venaient d'être forcées, et les Autrichiens, réunis à l'armée de Condé, menaçaient Strasbourg. Saint-Just prit les mesures les plus rigoureuses contre les ennemis de la République, et Robespierre, rendant compte de cette mission à la tribune de la Convention, le 23 novembre 1793, dit : « Saint-

Just a rendu les services les plus éminents, en créant une commission populaire qui s'est élevée à la hauteur des circonstances en envoyant à l'échafaud tous les aristocrates municipaux, judiciaires et militaires. Ces opérations patriotiques ont réveillé la force révolutionnaire. » Un grand nombre de pièces, aux Archives nationales, portent le cachet adopté alors par Saint-Just : en exergue : *Subsistances militaires*, sur le champ ; la guillotine ; au dessous, sur une planchette : *Guerre aux fripons*. La commission populaire de Strasbourg ne prononça, pendant toute la durée de la mission de Saint-Just et de Le Bas, aucune condamnation capitale, et elle fit arrêter et transférer à Paris, pour le traduire au tribunal révolutionnaire, l'accusateur public du Bas-Rhin, Schmeidler, qui avait abusé contre des citoyens paisibles des pouvoirs que sa situation lui conférait. Au point de vue militaire, la mission de Saint-Just et de Le Bas eut pour résultat la reprise des lignes de Wissembourg, le déblocus de Landau, la retraite des ennemis au delà des frontières, et la conquête d'une partie de leur territoire. A son retour à Paris, Saint-Just fut nommé président de la Convention. Dans les divers rapports qu'il y fit (ventôse au II), il traça en quelque sorte le plan de l'ordre politique et social que Robespierre et lui préparaient : « L'opulence, disait-il, est dans les mains d'un assez grand nombre d'ennemis de la Révolution ; les besoins mettent le peuple qui travaille dans la dépendance de ses ennemis. Concevez-vous qu'un empire puisse exister, si les rapports civils aboutissent à ceux qui sont contraires à la forme du gouvernement ? Ceux qui font des révolutions à demi ne font que se creuser un tombeau. La révolution nous conduit à reconnaître ce principe que celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut être propriétaire. Les propriétés des patriotes sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont la portion des malheureux » (5 ventôse). « Quo l'Europe apprenne que vous ne voulez plus un malheureux ni un oppresseur sur le territoire français ; que cet exemple fructifie sur la terre ; qu'il y propage l'amour des vertus et le bonheur. Le bonheur est une idée neuve en Europe » (13 ventôse). Préoccupé d'établir en France une démocratie « fondée sur la vertu », il aida puissamment Robespierre dans sa lutte contre les hébertistes, et joua le principal rôle, peu de temps après, dans celle qui s'engagea entre ses amis et le parti dit des *indulgents* : ce fut lui qui fit à la Convention le rapport accusateur qui entraîna l'exécution des dantonistes. Chargé, à la fin de floréal an II (mai 1794), d'une mission dans le Nord, il y donna de nouvelles preuves d'intégrité, enflamma l'enthousiasme des soldats, en se mettant à la tête d'une colonne chargée d'enlever une redoute, et contribua aux victoires de Charleroi et de Wattignies. Robespierre le rappela aux approches du 9 thermidor. Pénétré, comme son ami, de la nécessité de faire cesser le désordre le plus tôt possible, et d'assurer par des institutions stables l'avenir du système républicain, Saint-Just se hâta de se rendre à Paris. Arrivé de la veille, il voulut, à l'ouverture de la séance du 9, soutenir les efforts de Robespierre contre certains membres des divers comités, et flétrir ceux des représentants qui avaient, selon lui, déshonoré le titre de patriote en l'invoquant pour couvrir leurs turpitudes. « Je ne suis d'aucune faction, s'écria-t-il, je les combattrai toutes ; elles ne s'éteindront jamais que par les

Institutions qui produiront les garanties, qui poseront les bornes de l'autorité, et feront ployer sans retour l'orgueil humain sous le joug de la liberté publique. Le cours des choses a voulu que cette tribune aux harangues fût peut-être la roche Tarpéenne pour celui qui viendrait vous dire que des membres du gouvernement ont quitté la route de la sagesse... » A ces mots, la majorité interrompit vivement l'orateur. Tallien s'élança à la tribune; après lui, Billaut-Varennes protesta contre les paroles de Saint-Just, et, lorsque Robespierre voulut prendre la parole pour leur répondre, ses ennemis étouffèrent sa voix sous les cris : *À bas le tyran!* Les « thermidoriens » triomphaient. Mis hors la loi avec Robespierre, Couthon, Le Bas et Robespierre jeune, Saint-Just ne chercha point à attendre à ses jours; il marcha à l'échafaud avec calme et fermeté, promenant froidement ses regards sur la foule immense qui l'accompagnait au supplice. Il mourut à vingt sept ans. On a de lui : *Organt*, poème en vingt chants (1789); *Mes passe-temps*, ou le *Nouvel Organt*, par un député à la Convention nationale (1792); *Rapports faits à la Convention*, les 8, 18 et 23 ventôse, le 11 germinal et le 25 germinal an II, et des *Écrits sur les institutions républicaines*, ouvrage posthume (1800).

SAINT-LÉGIER (AUGUSTE-RENÉ-ELIE, COMTE DE), député de 1821 à 1830, né à Saint-Ciers-du-Taillon (Charente-Inférieure) le 20 octobre 1782, mort à Saintes (Charente-Inférieure) le 15 octobre 1852, propriétaire, lieutenant de louvetier, fut élu député du 6^e arrondissement électoral de la Charente-Inférieure (Jonzac), le 25 février 1824, par 231 voix (245 votants, 283 inscrits), et fut réélu, le 17 novembre 1827, par 23 voix (181 votants, 243 inscrits), contre 75 à M. Duchâtel. M. de Saint-Légier vota en indépendant, sans hostilité systématique contre les ministres, et rentra dans la vie privée aux élections de 1830.

SAINT-LEU (COMTE DE) — Voy. BONAPARTE.

SAINT-LUC (COMTE DE) — Voy. COHEN.

SAINT-MAIXENT (JEAN-LOUIS MATTEREL, MARQUIS DE), député en 1789, né à Saint-Hilaire-le-Château (Creuse) le 5 décembre 1726, mort à une date inconnue, était maréchal de camp en retraite lorsqu'il fut élu, le 22 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de la Basse-Marche (Guéret). Il se montra hostile aux réformes, blâma la marche de la Révolution, fit partie de la députation envoyée à l'ordre du tiers, donna sa démission, le 13 octobre 1789, obtint un passeport, et émigra l'année suivante.

SAINT-MALO (PHILIPPE-JEAN-LOUIS-JOSEPH RENARD DE) représentant en 1871, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 1^{er} juillet 1813, mort à Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) le 14 mai 1883, étudia le droit avec succès et devint avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation. D'opinions conservatrices, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, le 15^e et dernier, par 129,993 voix (149,532 votants, 296,432 inscrits). Il fut un des signataires de la proposition relative au rétablissement de la monarchie et vota avec les légitimistes ; pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'As-

semblée à Paris, pour la chute de Thiers au 24 mai, contre la dissolution, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires, contre le ministère de Broglie le 16 mai 1874, contre l'amendement Wallon, et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

SAINT-MARC GIRARDIN (MARC GIRARDIN, dit), député de 1831 à 1839 et de 1842 à 1848, représentant en 1871, né à Paris le 22 février 1801, mort à Morsang-sur-Seine (Seine-et-Oise) le 11 avril 1873, « fils d'Antoine-Barthélemy Girardin, marchand de draps, et de Thérèse-Julie Réverard », fut un brillant élève du collège Napoléon, se destina de bonne heure à l'enseignement, et fit son droit, en même temps qu'il obtenait, au concours de 1823, le grade d'agrégé des classes supérieures. Déjà un *Éloge de Lesage*, récompensé en 1822 par l'Académie française, l'avait fait avantageusement connaître, lorsque son *Éloge de Bossuet* lui valut le prix d'éloquence (1827). La même année, il fut chargé de la classe de seconde au collège Louis-le-Grand, et débuta comme journaliste dans les *Débats* par un article non signé sur les troubles de la rue Saint-Denis; cet article fit du bruit et M. Saint-Marc Girardin dut s'en avouer l'auteur. En 1828, il partagea avec Philartète Charles une nouvelle récompense académique pour son *Tableau de la littérature française au XVI^e siècle*. Il voyagea en Italie, puis en Allemagne, passa trois mois à Berlin, où il connut Hegel, et revint à Paris au moment de la révolution de juillet. Le nouveau gouvernement l'appela bientôt à la Sorbonne. Chargé d'abord de remplacer Guizot comme professeur d'histoire à la faculté des lettres, et nommé maître des requêtes au conseil d'Etat, il se vit confier, en 1834, la chaire de poésie française à la faculté des lettres. « Sa parole facile, épigrammatique et vibrante, dit un contemporain, fut attentivement écoutée et applaudie avec transport par la jeunesse. » L'année précédente, il avait reçu du pouvoir la mission de parcourir l'Allemagne méridionale; « Je vous prie, disait la lettre du ministre, de visiter spécialement les gymnases ou écoles intermédiaires destinés à donner une instruction qui tient le milieu entre celle des écoles primaires et celle des collèges. » Le rapport qu'il rédigea sous ce titre : *De l'instruction intermédiaire et de son état dans le midi de l'Allemagne*, fut publié en deux volumes. La description et l'analyse, l'histoire et l'appréciation y sont intimement mêlées. Quant à l'opinion personnelle de l'auteur, elle se résumait dans ces lignes : « Le défaut de notre éducation actuelle, c'est qu'elle est trop spéciale, trop exclusive. Elle est bonne pour faire des savants, des hommes de lettres, des professeurs qui ne soient pas des théologiens; c'est ce qu'il fallait faire au quinzième et au seizième siècle. Mais aujourd'hui il nous faut aussi des marchands, des manufacturiers, des agriculteurs; notre éducation ne semble point propre à en faire. » Et M. Saint-Marc-Girardin concluait à la nécessité d'une instruction intermédiaire, « quelque chose de plus que l'éducation primaire, et quelque chose pourtant qui ne fût pas l'éducation classique ». Élu, le 21 juin 1834, député du 4^e collège de la Haute-Vienne (Saint-Yrieix) par 97 voix (167 votants, 183 inscrits), contre 61 à M. Gondinet, il prit place au centre et vota constamment avec la majorité gouvernementale. Sa compétence spéciale l'indiqua au choix de la majorité comme